PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

Collectivité Territoriale de Martinique

ACCORD TERRITORIAL DE RELANCE

2021-2022

Pour la refondation de la Martinique

PREAMBULE

Le 3 septembre 2020, le Gouvernement présentait le contenu du plan « France Relance » qui va permettre d'investir massivement pour soutenir l'activité à court terme et engager la transformation de notre pays. C'est un effort de 100 milliards d'euros qui sera mobilisé d'ici fin 2022 autour de 3 axes prioritaires :

1. **La transition écologique** (30 milliards d'euros), avec l'objectif de devenir la première grande économie décarbonée européenne en 2050 et d'adopter une croissance juste et durable ;
2. **La compétitivité des entreprises et la réindustrialisation** (35 milliards d'euros), pour garantir la souveraineté économique et soutenir l'innovation.
3. **La cohésion sociale et territoriale (**35 milliards d'euros), pour assurer la solidarité entre les citoyens et entre les territoires.

« France Relance » s'inscrit dans la **continuité des mesures d'urgence** mises en place dès le déclenchement de la crise sanitaire pour soutenir les entreprises et les salariés.

En Martinique, ces mesures représentent à ce jour **plus d'un milliard d'euros mobilisés par l'État** en faveur des entreprises (fonds de solidarité, mesures de bienveillance fiscale et sociale, prêts garantis par l'État), des familles (activité partielle, allocation rentrée scolaire, prime exceptionnelle RSA et APL, aide aux jeunes précaires) et des collectivités territoriales (compensation des pertes de recettes fiscales).

La Collectivité Territoriale de Martinique s'est rapidement mobilisée en injectant plus de 100 M€ pour répondre aux urgences et soutenir la trésorerie des petites et très petites entreprises et les publics particulièrement fragilisés par la crise sanitaire. Plus récemment, face à la résurgence épidémique, elle s'est dotée d'un nouveau panel de mesures afin d'accompagner les plus fragiles, particulièrement les jeunes, et les secteurs d'activité les plus impactés par les restrictions d'ouverture (hôtellerie-restauration, petits commerces, culture et évènementiel).

La Collectivité a mené en parallèle une réflexion plus prospective face à la crise, questionnant les modes de production, de consommation, de formation et de déplacement.

L'objectif des mesures identifiées est de répondre aux réalités conjoncturelles, en s'inscrivant dans de nouvelles dynamiques telles la transition écologique et numérique et de s'engager ainsi vers un modèle économique rénové.

Une **concertation** a associé les services et opérateurs de l'État, la collectivité territoriale de Martinique, les 3 établissements publics de coopération intercommunale, l'association des maires et les chambres consulaires. A partir des contributions des acteurs institutionnels et économiques, **onze chantiers prioritaires** ont été identifiés, articulés autour de quatre grandes priorités :

- la transformation durable du territoire
- l'accompagnement de la restructuration du tissu économique
- l'intégration socio-professionnelle
- l'amélioration de la cohésion territoriale

Ils sont présentés ci-après, en même temps que les enveloppes financières[1] consacrées à la réalisation de chacun d'entre eux.

Cet accord territorial de relance traduit la **volonté partagée de l'État, de la CTM et des acteurs économiques** de soutenir la refondation économique et sociale de la Martinique autour de ces chantiers prioritaires. Au-delà de son objectif de soutien de l'activité, il est une opportunité de mutation durable de la Martinique. **Il appartient à présent aux porteurs de projets de s'en saisir**.

1 Les montants présentés le sont à titre indicatif, une partie des mesures de « France relance » étant appelées à être mises en œuvre dans le cadre d'appels à projets nationaux. Ils s'ajoutent aux crédits contractualisés au titre du contrat de convergence et de transformation 2019-2022, dont les enveloppes restant à consommer sont rappelées à la fin du document.

Adapter le plan national à l'économie martiniquaise

Cibles nationales	*Chantiers identifiés après concertation*	*Priorités du territoire*
ÉCOLOGIE	Transition énergétique, eau et assainissement, technologies vertes	***Transformation durable du territoire***
	Mobilités vertes	
	Prévention des risques naturels et biodiversité	
COMPÉTITIVITÉ	Transition agricole et maritime	***Restructuration du tissu économique***
	Consolidation financière des entreprises	
	Tourisme et culture	
COHÉSION	Formation professionnelle	***Intégration socio-professionnelle***
	Emploi et insertion / Plan jeunes	
	Dynamiques territoriales et numériques	***Cohésion territoriale***
	Lutte contre la précarité	
	Santé	

MISE EN OEUVRE ET SUIVI

Gouvernance

Le succès de cet accord réside dans sa rapidité d'exécution, son partage et sa mise en œuvre collective. Les priorités d'action identifiées disposent de ressources financières dédiées dans le plan « France Relance » mais également au sein des programmes en cours d'exécution (Programme opérationnel FEDER/FSE 2014-2020, contrat de convergence et de transformation 2019-2022).

L'État et la CTM renforcent leur suivi opérationnel pour assurer une meilleure compréhension des outils déployés, faire converger les moyens apportés aux besoins identifiés et favoriser l'émergence de projets correspondant aux priorités stratégiques arrêtées.

- Le **comité territorial de suivi de la relance** a été installé le 9 septembre 2020. Sa co-présidence est assurée par le préfet de la Martinique, le président du Conseil exécutif de la Collectivité territoriale de Martinique et le directeur régional des finances publiques de Martinique.

Ce comité réunit notamment :

- les députés et sénateurs de la Martinique ;
- le président de l'Assemblée de Martinique ;
- le président de l'Association des maires de Martinique ;
- les présidents des établissements publics de coopération intercommunale ;
- le président du Conseil économique, social et environnemental de la Martinique;
- le président de la Chambre de Commerce et d'Industrie :
- le président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat ;
- le président de la Chambre d'agriculture ;
- les directeurs des services déconcentrés de l'État, ainsi que le recteur d'académie et le directeur général de l'Agence régionale de Santé ;
- les opérateurs et agences de l'État présents sur le territoire (Bpifrance, ADEME, AFD, Banque des Territoires, ONF) ;
- les présidents du directoire du Grand Port Maritime de la Martinique et de la Société Aéroport Martinique Aimé Césaire ;
- les représentants des organisations professionnelles.

Il dispose des missions suivantes :

- assurer l'information des citoyens, des collectivités et des entreprises sur les mesures du plan de relance et leur mise en œuvre ;
- assurer le suivi des mesures déconcentrées ;
- signaler les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de l'accord de relance.

- Le **comité de programmation** présidé par le préfet et le président du Conseil exécutif, procède à la programmation des opérations. Il suit en cohérence l'ensemble des opérations relevant des programmes en cours (CCT, PO, PIA…).

- Le **comité technique opérationnel** composé d'un représentant de l'État, d'un représentant de la CTM, des représentants des EPCI, des représentants des Chambres consulaires, d'un représentant de l'Association des maires.

Il assure le suivi de l'exécution de l'accord de relance et présente au Comité territorial de suivi le niveau d'avancement des programmations et des réalisations.

Il constitue la porte d'entrée de tous les porteurs de projets du territoire et les oriente vers le financement le plus pertinent.

Il associe, selon les thématiques des projets étudiés, les partenaires pertinents pour aider à leur réalisation technique et financière (« **task force** ») : services et opérateurs de l'État, directions techniques de la CTM, AMO, secteur bancaire, fédérations professionnelles.

Une attention particulière sera portée à la recherche de solutions en matière de **préfinancement et de garantie**, en s'appuyant notamment sur l'expertise de l'AFD et de Bpifrance.

Communication

Les projets et mesures financés par « France Relance » en Martinique, notamment visés par le présent accord de relance, feront l'objet d'une communication conjointe.

Les supports de communication et d'information seront siglés « France Relance », dans le respect de la charte définie par le Service d'information du Gouvernement. Le logo de la Collectivité Territoriale de Martinique y sera également apposé.

Les projets soutenus seront identifiés physiquement avec la présence d'une signalisation reprenant la charte dédiée, visible de tous et affichée sur place.

1. Transition énergétique, eau et assainissement, technologies vertes

Accélérer la transformation énergétique et le rattrapage des réseaux d'eau et d'assainissement

La réduction des émissions de gaz à effet de serre est au cœur des objectifs de la relance.

En Martinique, l'effort de rattrapage des infrastructures s'inscrira dans cet objectif, et contribuera à la transformation durable du territoire. L'accord de relance permettra ainsi d'accélérer la sécurisation des réseaux d'eau et d'assainissement afin de prévenir les risques de coupure et de pollution, la rénovation énergétique des bâtiments, et le développement des technologies vertes.

Exemples de projets :

- Rénovation énergétique des bâtiments publics de l'État et des collectivités territoriales (CTM, communes, EPCI)
- Véhicule électrique : installation de bornes-recharges sous maîtrise d'ouvrage publique et privée d'ici fin 2022 pour accompagner le plan auto.
- Eau et assainissement : plan d'investissement d'urgence
- Technologies vertes : accompagner le développement d'une filière hydrogène

ACCORD DE RELANCE			**Autres dotations**					**Total**
En M€	État	CTM	Etat CCT	CTM CCT	Etat Autre	REACT-UE	PO	
Rénovation énergétique	19,5	10	6,2	6,6		10	5	**57,3**
Eau et assainissement	14,7	15		5,2	3,5		4	**42,4**
Technologies vertes		5			*			**5**
Total	**34,2**	**30**	**6,2**	**11,8**	**3,5**	**10**	**9**	**104,7**

** à définir selon appels à projets nationaux*

2. Mobilités vertes

Accompagner les mobilités respectueuses de l'environnement et investir dans les grandes infrastructures de transport

La réduction des émissions de gaz à effet de serre passe également par le verdissement des infrastructures et des modes de transport (développement des transports en commun et des modes doux).

L'accord de relance accompagnera notamment le développement des lignes du TCSP et des échanges multimodaux, afin de réduire l'usage des véhicules personnels, source de pollution et de congestion ainsi que les projets portés dans ce domaine par le grand port et l'aéroport.

Exemples de projets :

- Développement de lignes de transports collectifs/ transport aérien urbain
- Aménagement de pistes cyclables
- Extension de l'aéroport : réalisation d'une tranche de 12 M€ de travaux en 2021 et création de l'aérodrome de Basse-Pointe
- Grand Port Maritime de la Martinique « port vert » : installation de bornes électriques à quai Pointe des grives et de panneaux photovoltaïques avec stockage
- Transport maritime

ACCORD DE RELANCE			**Autres dotations**					**Total**
En M€	État	CTM	Etat CCT	CTM CCT	Etat Autre	REACT-UE	PO	
Transports collectifs	1	10						**11**
Grand port	6,5	3	12,7	0,95				**23,15**
Aéroport/Aérodrome	2	10	3	13				**28**
Autres modes (transports doux, transports maritimes)	0,7	4						**4,7**
Total	**10,2**	**27**	**15,7**	**13,95**				**66,85**

3. Prévention des risques naturels et biodiversité

Améliorer la résilience du territoire face aux risques naturels et protéger la biodiversité

La protection de la population contre les risques naturels, notamment les séismes et les cyclones, constitue une priorité permanente pour le territoire. L'accord de relance contribuera à accélérer la réalisation de projets dans ce domaine.

Il s'agira de disposer, à terme, d'un maillage du territoire par des bâtiments résistants en mesure d'accueillir les populations et d'assurer la continuité des services essentiels en cas de crise majeure.

Les actions financées en faveur de la protection de la biodiversité ou de restauration écologique, terrestre ou marine, qui constitue une richesse exceptionnelle à préserver et à valoriser seront également accompagnées.

Exemples de projets :

- Mises aux normes parasismiques des bâtiments publics :
  - bâtiments scolaires les plus vulnérables
  - bâtiments de l'État concourant à la gestion de crise (14 opérations programmées d'ici fin 2022)
- Restauration écologique :
  - nettoyage des mangroves par enlèvement des bateaux hors d'usage
  - mise en place de mouillages écologiques

ACCORD DE RELANCE			**Autres dotations**					**Total**
En M€	État	CTM	Etat CCT	CTM CCT	Etat Autre	REACT-UE	PO	
Etablissements scolaires	25	20	22,75	10,7			5	**83,45**
Bâtiments Etat								
Bâtiments CTM								
Protection biodiversité	6,5	1	1,3	1				**9,8**
Total	**31,5**	**21**	**24,05**	**11,7**			**5**	**93,25**

4. Transition agricole et maritime

Tendre vers la souveraineté alimentaire en 2030

Afin de réduire la dépendance aux importations, sécuriser les approvisionnements en favorisant l'emploi local et réduire l'empreinte carbone de la consommation, les productions agricoles, aquacoles et la pêche doivent être favorisées.

Un comité de la transformation agricole a été mis en place au sein du COSDA pour préparer l'agriculture martiniquaise de demain (bio, circuits courts, projets alimentaires territoriaux).

Concernant la filière pêche, il s'agit principalement d'accompagner la modernisation de la flotte, nécessaire à sa pérennité.

Exemples de projets :

- Agriculture :
  - soutien aux projets locaux et à la modernisation des outils de production et d'abattage
  - aide au renouvellement des générations
  - adaptation au changement climatique
  - réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires
- Pêche et aquaculture : réaliser la conception/production de prototypes de navires de pêche du futur mieux adaptés à la pêche au-delà de la bande côtière.

ACCORD DE RELANCE			**Autres dotations**					**Total**
En M€	État	CTM	Etat CCT	CTM CCT	Etat Autre	REACT-UE	PO	
Accélération de la transformation agricole	4,8	4,5		1,8		16	58	**89,1**
Diversification végétale								
Modernisation abattage et bien être animal	4							
Prototype navire de pêche	0,5	0,2						**0,7**
Total	**9,3**	**4,7**		**1,8**		**16**	**58**	**89,8**

5. Consolidation des entreprises

Développer les capacités industrielles locales

Les entreprises industrielles ont prouvé leur capacité à développer rapidement une production locale d'équipements de protection : masques, visières de sécurité, gels hydro-alcooliques nécessaires à la consommation domestique.

Des actions fortes seront menées par l'Etat et la CTM pour assurer la consolidation financière des entreprises, leur digitalisation et leur montée en gamme.

Elles pourront s'appuyer sur les « Territoires d'industrie » pour recenser de nouvelles initiatives, piloter leur structuration et mobiliser les aides à l'ingénierie et financières disponibles.

La gestion des déchets, leur réutilisation ou leur recyclage assuré localement constituent par ailleurs un gisement d'activité considérable.

Exemples de mesures et de projets :

- Soutien à l'innovation, notamment industrielle, au sein du PIA 4 territorialisé.
- Transformation numérique des entreprises
- Etude afin d'objectiver le potentiel de relocalisation de la production martiniquaise (agroalimentaire, électronique.)
- Appui à la création de filières de réemploi d'emballages alimentaires en verre (étude ADEME en cours) et de recyclage des plastiques PET.

<table>
<tr><th colspan="3">ACCORD DE RELANCE</th><th colspan="5">Autres dotations</th><th>Total</th></tr>
<tr><td>En M€</td><td>État</td><td>CTM</td><td>Etat CCT</td><td>CTM CCT</td><td>Etat Autre</td><td>REACT-UE</td><td>PO</td><td></td></tr>
<tr><td>Innovation, transformation durable et digitale</td><td rowspan="2">1,6</td><td>2</td><td rowspan="2">1</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td rowspan="2">33,1</td></tr>
<tr><td>Transformation numérique des entreprises</td><td>16,5</td><td>2</td><td></td><td>10</td><td></td></tr>
<tr><td>Production locale et économie circulaire</td><td>3,4</td><td>1</td><td>4,1</td><td>5,4</td><td>2,3</td><td></td><td></td><td>16,2</td></tr>
<tr><td>Structuration financière</td><td></td><td>37</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>37</td></tr>
<tr><td>Total</td><td>5</td><td>56,5</td><td>5,1</td><td>7,4</td><td>2,3</td><td>10</td><td></td><td>86,3</td></tr>
</table>

6. Tourisme et culture

Renforcer l'attractivité touristique et culturelle

Les professionnels du secteur seront accompagnés pendant cette période de moindre activité, par la mobilisation de l'ensemble des mesures prévues dans le cadre du plan d'aide au tourisme. Il s'agira également de financer les besoins en formation, l'amélioration qualitative de l'offre et la structuration de la filière afin de rénover le modèle touristique.

La Martinique devra par ailleurs, dans un fort contexte concurrentiel, se démarquer sur l'échiquier international en s'appuyant davantage sur ses richesses patrimoniales et culturelles.

Exemples de projets :

- Réhabilitation du parc hôtelier et touristique et rénovation du patrimoine historique en mobilisant les apports en fonds propres de la Banque des territoires et de Bpifrance (plan tourisme)
- Accompagnement du secteur artistique et culturel :
  - Spectacle vivant, soutien à l'emploi artistique, modernisation des filières et industries culturelles
- Transformation durable des modèles d'affaires, de la gestion opérationnelle et de l' offre commerciale par la prise en compte des enjeux environnementaux.
- Appel à projets « Matnik pli bèl » : soutenir les actions d'embellissement portées par les professionnels et les collectivités en accompagnant le renouvellement des équipements et aménagements légers (mobilier de plage, kiosques,…) tout en promouvant la production locale.

ACCORD DE RELANCE			**Autres dotations**					**Total**
En M€	État	CTM	Etat CCT	CTM CCT	Etat Autre	REACT-UE	PO	
Audit filière		0,5						**0,5**
Création et rénovation hôtelière		2			* plan tourisme		10	**12**
Matinik pli bel/projets durables	3	2						**5**
Infrastructures et animations culturelles	0,1	2,5	3	21				**26,6**
Total	**3,1**	**7**	**3**	**21**			**10**	**44,1**

7. Formation professionnelle

Sauvegarder l'emploi et renforcer les compétences

Le taux de chômage en Martinique est deux fois supérieur à la moyenne nationale. Le renforcement des compétences par la formation professionnelle est une priorité pour renforcer l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi. L'État et la CTM y consacrent un effort financier sans précédent depuis 2019 dans le cadre du pacte territorial d'investissement dans les compétences. La crise du Covid-19 a généré une baisse très significative de l'activité, justifiant un effort supplémentaire en matière de formation.

Exemples de mesures :

- L'activité partielle s'adapte à la relance avec la création d'un dispositif double : l'activité partielle de droit commun (APDC), pour faire face aux besoins ponctuels, et l'activité partielle de longue durée (APLD).
- Le FNE-Formation permet de former les salariés en APDC ou APLD pour favoriser leur adaptation à de nouveaux emplois. L'objectif du FNE est donc d'occuper le temps non travaillé en se formant.
- Renforcer le PIC d'un volet numérisation de la formation et mener une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.
- Accompagnement des bénéficiaires du RSA et des travailleurs indépendants : plateforme expérimentale de conseil, formation à l'entreprenariat…
- Formations qualifiantes pour l'accompagnement social dans le cadre du Plan de lutte contre la pauvreté et de l'Aide Spéciale à l'Enfance.

ACCORD DE RELANCE			**Autres dotations**					**Total**
En M€	État	CTM	Etat CCT	CTM CCT	Etat Autre	REACT-UE	PO	
Sauvegarde de l'emploi/APLD	1,9							**1,9**
GPEC/numérisation de la formation	1,8	1,8						**3,6**
Aide pour emploi des apprentis		3			* mesure nationale			**3**
Aide création d'activité		1					5	**6**
Total	**3,7**	**5,8**					**5**	**14,5**

8. Emploi et insertion / Plan jeunes

Faciliter l'insertion des jeunes et des publics les plus fragiles

Favoriser l'accès des jeunes Martiniquais à une meilleure qualification est un impératif pour renforcer l'insertion professionnelle des plus éloignés de l'emploi et compenser l'exode des jeunes les plus qualifiés. Il s'agit de mener, avec l'ensemble des acteurs de l'éducation, de la formation et de l'insertion, une action coordonnée d'accompagnement des jeunes sortis du système scolaire vers la formation professionnelle et l'emploi. Afin de répondre à ce défi, des mesures consistant à encourager l'embauche et renforcer le soutien à l'insertion par l'activité économique (IAE) sont mises en place dans le cadre du plan « 1 jeune 1 solution ».

Exemples de mesures :

- Renforcer le nombre de formations qualifiantes à disposition des jeunes (Plan d'investissement dans les compétences, abondement du compte personnel de formation) en particulier sur les métiers de demain (numérique, environnement, énergie, métiers de la mer, agriculture biologique, l'animation sportive et culturelle).
- Développer les parcours d'insertion et renforcer l'accompagnement : parcours emploi compétences (PEC, pour le secteur non marchand), contrats initiative emploi (CIE, pour le secteur marchand) et insertion par l'activité économique (IAE).
- Lutter contre l'illectronisme en faveur des publics fragiles afin de favoriser leur insertion sociale.

ACCORD DE RELANCE			**Autres dotations**					**Total**
En M€	État	CTM	Etat CCT	CTM CCT	Etat Autre	REACT-UE	PO	
Accompagnement renforcé et personnalisé	52,5	10	57,2	37,4		30		**187,1**
Formations sur les métiers d'avenir	9,6	3						**12,6**
Ingénierie et aides à la formation professionnelle		1,32			0,32			**1,64**
Total	**62,1**	**14,32**	**57,2**	**37,4**	**0,32**	**30**		**201,34**

9. Dynamiques territoriales et numériques

Investir dans les territoires et la transition numérique

Il s'agit globalement de garantir l'émergence de projets et de créer de l'activité, en soutenant la commande publique et en accompagnant les acteurs privés à se maintenir dans les centres-villes et les territoires.

La crise sanitaire a également démontré la nécessité d'accélérer la transformation numérique des acteurs publics pour généraliser l'offre de services accessible à distance. Ce déploiement sera associé à l'appropriation accélérée des usages et services par tous les Martiniquais afin de réduire la fracture numérique.

Exemples de projets:

- Revitalisation des centre-bourgs, petits aménagements touristiques
- Opérations de redynamisation commerciale
- Création de site Web, projet de Click and Collect
- Tiers-lieux numériques, espaces publics numériques, médiathèques
- Dématérialisation des services publics ; adaptation des administrations au télétravail
- Densification, renouvellement urbain et réhabilitations de friches

ACCORD DE RELANCE			**Autres dotations**					**Total**
En M€	État	CTM	Etat CCT	CTM CCT	Etat Autre	REACT-UE	PO	
Accompagnement des communes	1	15	10	3	12		3	**44**
Transformation numérique	1,5	1	0,5	4,6				**7,6**
Inclusion numérique	1,5	2	0,3					**3,8**
Total	**4**	**18**	**10,8**	**7,6**	**12**	**0**	**3**	**55,4**

10. Lutte contre la précarité

Soutenir les personnes les plus vulnérables

En Martinique, où le taux de pauvreté atteint près de 30 %, les personnes les plus précaires ont été les plus touchées par les conséquences de la crise sanitaire et des confinements. Dès le début de la crise, l'État et la CTM ont mis en place des aides exceptionnelles afin de porter secours aux plus démunis, notamment dans le cadre du plan « se yon a lot ».

Ces efforts seront poursuivis par des mesures de soutien permettant d'améliorer le quotidien des personnes les plus fragiles. L'accord de relance accompagnera notamment les associations actives dans ce domaine.

Exemples de mesures :

- Soutien immédiat aux associations martiniquaises de distribution d'aide alimentaire.
- Plan de soutien aux associations de lutte contre la pauvreté (distribution de produits d'hygiène, soutien aux personnes démunies, achats de denrées).
- Construction et réhabilitation d'hébergements d'urgence pour adapter le nombre de places disponibles aux besoins du territoire.
- Insertion professionnelle des personnes confrontées au risque de pauvreté et d'exclusion : retour à l'emploi de personnes en difficulté ou du maintien de l'activité professionnelle.
- Fonds d'Aides pour apporter un secours temporaire aux jeunes en difficulté et Fonds de solidarité logement.

ACCORD DE RELANCE			**Autres dotations**					**Total**
En M€	État	CTM	Etat CCT	CTM CCT	Etat Autre	REACT-UE	PO	
Soutien aux personnes en grande précarité	1,1	6						**7,1**
Fonds de solidarité logement		1						**1**
Total	**1,1**	**7**						**8,1**

11. Santé

Améliorer les moyens sanitaires et médico-sociaux

La crise sanitaire de la Covid-19 a montré combien l'investissement dans le secteur de la santé et la transformation du système de soins étaient essentiels au bon fonctionnement des services hospitaliers et des structures médico-sociales.

Dès avril 2020, la Collectivité a mobilisé des moyens spécifiques importants et identifié les besoins les plus urgents susceptibles d'interventions fortes : 44 M€ d'opérations ont ainsi été sélectionnées et financées.

Suite aux orientations retenues dans le cadre du Ségur de la Santé, « France Relance » consacre 6 milliards d'euros sur 5 ans à l'investissement dans le secteur médico-social, autour de 3 priorités :

- les projets hospitaliers prioritaires et projets ville-hôpital ;
- la rénovation et l'équipement des établissements médico-sociaux ; en Martinique, le vieillissement de la population appelle une prise en compte particulière de l'offre d'accueil des personnes âgées dépendantes ;
- la modernisation et l'interopérabilité des outils numériques.

Parce que les retards d'équipement y sont les plus marqués, les outre-mer bénéficieront tout particulièrement de ces mesures.

Exemples de projets :

- Reconstruction de centres hospitaliers (Trinité, Saint-Esprit)
- Reconstruction du centre Emma Ventura

ACCORD DE RELANCE			**Autres dotations**					**Total**
En M€	État	CTM	Etat CCT	CTM CCT	Etat Autre	REACT-UE	PO	
Investissement public	11,9	6,9	1	1,4		100		**121,7**
Adaptation à la dépendance		0,1			0,4			
Total	**11,9**	**7**	**1**	**1,4**	**0,4**	**100**		**121,7**

En synthèse

Les engagements de l'État et de la CTM dans le cadre du présent « Accord territorial de relance, pour la refondation de la Martinique » s'élèvent à plus de **374 millions d'euros.**

En M€	État	Collectivité territoriale de Martinique
Transformation durable du territoire	**75,8**	**78**
Transition énergétique, eau et assainissement, technologies vertes	*34,2*	*30*
Mobilités vertes	*10,2*	*27*
Prévention des risques naturels et biodiversité	*31,5*	*21*
Restructuration du tissu économique	**17,4**	**68,2**
Transition agricole et maritime	*9,3*	*4,7*
Consolidation des entreprises	*5*	*56,5*
Tourisme et culture	*3,1*	*7*
Intégration socio-professionnelle	**65,8**	**20,12**
Formation professionnelle	*3,7*	*5,8*
Emploi et insertion / Plan jeunes	*62,1*	*14,32*
Cohésion territoriale	**17**	**32**
Dynamiques territoriales et numériques	*4*	*18*
Lutte contre la précarité	*1,1*	*7*
Santé	*11,9*	*7*
TOTAL	**176,1**	**198,32**

Complémentarités

- **Mesures nationales, automatiques et de guichet de « France Relance »**

Crédits issus de mesures « automatiques » n'impliquant pas d'action territorialisée, des mesures de guichet ou d'appels à projets pilotés au niveau national.

Action	Gestion des crédits	Financements État
Renouvellement des agro-équipements	Appels à projets piloté au niveau national	5 M€ *(montant indicatif)*
Baisse des impôts de production	Mesure automatique	30 M€ *(montant indicatif)*
Investissements industriels dans les territoires	Appels à projets piloté au niveau national	2,3 M€
FNE Formation	Mesure guichet	1,9 M€
Aide en apprentissage, contrat de professionnalisation, service civique	Mesure guichet	5,9 M€
Rénovation énergétique pour les particuliers (« Ma Prime Rénov')	Mesure guichet	ND
Soutien aux collectivités territoriales	Mesure automatique	*En cours d'évaluation*

- **Mesures complémentaires à France Relance**

Parallèlement aux dispositions de France Relance, des mesures complémentaires et nouvelles participent pleinement à la relance économique en Martinique. Il s'agit en particulier des mesures suivantes :

- **Appui en ingénierie** par l'Agence française de développement (AFD) aux collectivités locales pour la réalisation de leurs investissements, pour un montant de 15 M€ en 2021 et 15 M€ 2022 dans les régions d'outre-mer ;
- **Contrats de redressement outre-mer (COROM)** en soutien des collectivités ultramarines, dotés de 30 M€ en 2021 ;
- **Appel à projet pour construire 6 000 logements** en outre-mer en vente en état futur d'achèvement (VEFA) lancé avec l'appui de CDC Habitat ;

- **Plan « Innovation Outre-mer »**, issu du programme des investissements d'avenir, piloté par le Secrétariat général pour l'investissement et géré par la Banque des Territoires, qui est doté d'un montant de subventions de 16 M€ ;
- **Crédits du Fonds exceptionnel d'investissement**, maintenus à hauteur de 110 M€ en autorisations d'engagement en 2021 au niveau national ;
- **Prêts de développement outre-mer distribués par Bpifrance,** abondés à hauteur de 20M€ fin 2020 ;

- **REACT UE**

L'État et la CTM mobiliseront, en 2021 et 2022, 150 M€ supplémentaires du programme opérationnel FEDER/FSE au titre de l'initiative React UE, et 16 M€ supplémentaires au titre du plan de développement rural de la Martinique (FEADER).

- **Contrat de convergence et de transformation**

L'ensemble de ces moyens viennent en complément des enveloppes d'ores et déjà contractualisées au titre du contrat de convergence et de transformation (CCT) de la Martinique signé le 8 juillet 2019. Au regard de son niveau de réalisation au 31 décembre 2020, le CCT dispose d'une réserve de crédits de 237 M€, dont 123 M€ de l'État et 114 M€ de la CTM, sur les priorités identifiées. Ces crédits seront mobilisés en pleine cohérence avec l'accord de relance, selon le même calendrier.

Total des financements mobilisables 2021-2022

ACCORD TERRITORIAL DE RELANCE			Autres dotations					Total
En M€	État	CTM	Etat CCT	CTM CCT	Etat Autre	REACT-UE	PO	
TRANSFORMATION DURABLE DES TERRITOIRES	**75,9**	**78**	**45,95**	**37,45**	**3,5**	**10**	**14**	**264,8**
Transition énergétique, eau et assainissement, technologies vertes	34,2	30	6,2	11,8	3,5	10	9	104,7
Mobilités vertes	10,2	27	15,7	13,95				66,85
Prévention des risques naturels et biodiversité	31,5	21	24,05	11,7			5	93,25
RESTRUCTURATION DU TISSU ECONOMIQUE	**17,4**	**68,2**	**8,1**	**30,2**	**2,3**	**26**	**68**	**220,2**
Transition agricole et maritime	9,3	4,7		1,8		16	58	89,8
Consolidation des entreprises	5	56,5	5,1	7,4	2,3	10		86,3
Tourisme et culture	3,1	7	3	21			10	44,1
INTEGRATION SOCIO-PROFESSIONNELLE	**65,8**	**20,12**	**57,2**	**37,4**	**0,32**	**30**	**5**	**215,84**
Formation professionnelle	3,7	5,8					5	14,5
Insertion des jeunes	62,1	14,32	57,2	37,4	0,32	30		201,34
COHESION TERRITORIALE	**17**	**32**	**11,8**	**9**	**12,4**	**100**	**3**	**185,2**
Dynamiques territoriales et numériques	4	18	10,8	7,6	12	0	3	55,4
Lutte contre la précarité	1,1	7						8,1
Santé	11,9	7	1	1,4	0,4	100		121,7
TOTAL GENERAL	**176,1**	**198,32**	**123,05**	**114,05**	**18,52**	**166**	**90**	**886,04**

Fait à Fort-de-France, le 11 février 2021

PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

Le préfet de la Martinique

Stanislas CAZELLES

Collectivité Territoriale de Martinique

Le président du Conseil exécutif de la Collectivité territoriale de Martinique

Alfred MARIE-JEANNE

En présence de :

Le président de l'Assemblée de Martinique

Claude LISE

Le président de l'Association des maires de Martinique

Justin PAMPHILE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE DES FINANCES ET DE LA RELANCE

Liberté
Égalité
Fraternité

Le directeur régional des finances publiques de Martinique

François BEDOS

Le président de la chambre de commerce et d'industrie

Philippe JOCK

Le président de la chambre des métiers et de l'artisanat

Henri SALOMON

Le président de la chambre d'agriculture

Louis-Daniel BERTOME

Le président de la communauté d'agglomération de l'Espace Sud Martinique

André LESUEUR

Le président de la communauté d'agglomération du centre de la Martinique

Luc-Louison CLEMENTE

Le président de la communauté d'agglomération du Pays Nord Martinique

Bruno NESTOR-AZEROT